

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, PONTUS Jacques, CHAMBOUVET Philippe, ROBIN Nathalie, BOULLY Stéphanie, BOZONNET Éric, COEURET Christelle, MARIN Alain, ROUDEIX Hélène, VALERIE Pierre BUISSON Nicolas, DESMARIS Thierry, GUILLERMIN Cécile et VOLATIER Leslie.

Excusée : DEMOUTIEZ Frédérique (donne pouvoir à MUZY Josiane),

M. le Maire ouvre la séance de ce troisième Conseil Municipal de cette année 2021. Il procède à l'appel, vérifie le quorum et cite le pouvoir. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Stéphanie BOULLY, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2) Approbation du Procès-Verbal (PV) de la séance du lundi 08 février 2021

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 08 février 2021, qui leur a été préalablement transmis.

Cécile GUILLERMIN demande à ce qu'il soit ajouté et comme cela a été dit lors de la séance, qu'au point n° 4 « Autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du Budget Primitif 2021 du budget communal », concernant l'achat d'un broyeur, que la décision finale d'acquisition reviendrait à l'assemblée délibérante. M. le Maire ne s'oppose pas à cet ajout. Il lui précise toutefois qu'il demandera bien l'aval de l'assemblée délibérante avant de procéder à cette acquisition comme il s'y est engagé lors de la séance du 08 février 2021, mais que compte tenu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, la signature d'un devis relèvera de sa seule compétence.

Aucune autre observation n'étant relevée, le PV du lundi 08 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

3) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 (rapporteur : Hervé CLERC)

Hervé CLERC, premier Adjoint en charge des finances, présente l'exécution budgétaire 2020 par chapitres et opérations.

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses (€)	1 085 341,93	419 662,99
Recettes (€)	2 028 651,55	903 819,10
Résultat cumulé (€)	943 309,62	484 156,11

Il apporte notamment des explications quant aux montants pour les dépenses liées au chauffage de la salle des fêtes ou encore au recours au personnel extérieur (recours à une agence d'insertion pour pallier l'absence des agents des écoles en congé maladie).

Pour répondre à la question posée par Thierry DESMARIS, le premier Adjoint lui confirme que l'écriture comptable pour l'acquisition du nouveau camion des sapeurs-pompiers a bien été passée en investissement.

Hervé CLERC indique par ailleurs que les heures effectuées par les agents techniques pour l'assainissement n'ont pas été facturées en 2020 à la Communauté de Communes de la Veyle (CCV), suite au transfert de la compétence et conformément à ce qui est convenu dans la convention signée entre les deux collectivités. Une régularisation sera faite dans les prochains jours et un titre de recettes sera adressé à la CCV sur le budget 2021 pour le temps passé par les agents techniques sur l'année 2020.

Au vu du tableau, l'exécution budgétaire 2020 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat antérieur (€)	Résultat exercice 2020 (€)	Résultat cumulé au 31/12/2020 (€)	RAR (€)	Solde des RAR (€)	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	624 323,88	-140 167,77	484 156,11	1 079 130,00 0,00	-1 079 130,00	-594 973,89
Fonctionnement	730 015,98	213 293,64	943 309,62			943 309,62
Cumul	1 354 339,86	73 125,87	1 427 465,73			348 335,73

Leslie VOLATIER demande que les tableaux étudiés en Commission Finances ne soient pas adressés uniquement aux membres de ladite commission, mais à l'ensemble des conseillers municipaux. Hervé CLERC lui répond que le nécessaire sera fait dès la prochaine réunion.

Il est proposé de passer à l'approbation du compte administratif de la commune. M. le Maire se retire de la salle.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 de la commune.

M. le Maire reprend sa place au sein de l'assemblée délibérante de président de l'assemblée. Hervé CLERC propose de passer, à présent, au vote du compte de gestion. Il rappelle, à titre liminaire, aux élus que le compte de gestion est celui tenu par le comptable public et qu'il doit être en conformité avec le compte administratif tenu par la commune. Après vérification, les deux comptes sont identiques.

A l'interrogation de Leslie VOLATIER sur l'absence du trésorier à ce conseil, il est répondu que sa présence n'est pas obligatoire mais qu'il peut être invité si le conseil a des questions.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion tenu par le comptable public pour le budget commune exercice 2020.

////////////////////

4) Affectation du résultat de fonctionnement 2020 (rapporteur : Hervé CLERC)

Hervé CLERC rappelle, à titre liminaire, que l'excédent de fonctionnement peut sur décision du Conseil Municipal être affecté tout ou en partie en section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 943 309,62 €. Il convient donc de l'affecter en partie en section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de ladite section. En effet, le solde des crédits de report est de -1 079 130,00 € et l'excédent cumulé d'investissement n'est que de 484 156,11 €.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, soit 594 973,89 € en section d'investissement (*compte 1068*). Les 348 335,73 € resteront en recettes de la section de fonctionnement (*compte 002*).

////////////////////

5) Vote des taux d'imposition 2021 (rapporteur : Hervé CLERC)

Hervé CLERC rappelle que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les taux de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et décider de maintenir ou non les taux d'imposition actuels, à savoir 15,42 % pour le TFB et 36,26 % pour le FNB.

Le premier Adjoint ajoute que les produits de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ainsi que de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont désormais perçus par la Communauté de Communes de la Veyle (CCV).

Avant de laisser le Conseil Municipal délibérer, le premier Adjoint souhaite porter à la connaissance des élus, un certain nombre d'éléments.

Il présente tout d'abord, un tableau comparatif des taux 2019 des autres communes du secteur.

Commune (2019)	Nbre habitants	Taxe Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	Montant perçu
Mézériat	2172	7,78	15,42	36,26	550 441
Polliat	2566	13,04	16,31	42,59	924 000
Vonnas	2988	12,70	17,43	52,15	1 072 000
Taux moyen (%)	2000/3500	13,45	17,63	49,15	
St Genis / Menthon	481	11,36	10,30	40,62	147 000
Vandeins	698	14,29	15,34	47,99	204 000
Chanoz Chatenay	851	10,90	12,16	38,62	195 000
Biziat	866	11,38	16,00	41,89	226 000
Chaveyriat	1036	10,30	12,67	42,79	237 000
Pont-de-Veyle	1682	10,55	15,72	44,58	390 000
Crottet	1784	9,88	10,93	31,39	454 000
St Cyr sur Menthon	1801	10,25	13,90	38,55	512 000
Taux moyen (%)	500/2000	12,40	15,41	43,64	

Force est de constater que Mézériat se situe plutôt dans la fourchette basse des taux d'imposition, notamment par rapport aux communes de même strate (Vonnas, Polliat).

Le premier Adjoint présente ensuite la situation d'endettement de la commune vis-à-vis d'autres collectivités sur les années 2018 et 2019.

	Endettement au 01/01/2018 (€ / hab)	Endettement au 31/12/2019 (€ / hab)
Mézériat	408	606
Chaveyriat	960	797
Polliat	2 146	1 816
Vonnas	4 613	4 295
Pont-de-Veyle	606	1 441
Grièges	486	375
Crottet	421	286
St Cyr sur Menton	3 461	2 086
St Genis sur Menthon	156	174
Perrex	372	387
Bey	332	287
Ars sur Formans	1 330	1 124

Là encore, constat est fait que le taux d'endettement de la commune de Mézériat est faible.

Au vu de ces éléments, Hervé CLERC fait part de la proposition du Bureau Municipal, présentée lors de la dernière commission finances, d'augmenter les taux actuels de l'ordre de 2 %. Une discussion est engagée au sein de l'assemblée délibérante.

Leslie VOLATIER demande quel sera le gain d'une augmentation de 2% des taxes et ce qu'il en est de l'évolution des bases d'imposition et s'il est vraiment nécessaire de la faire supporter aux Mézériatis, dans la mesure où au compte 73 "impôts et taxes", il est affiché un montant de recettes de fonctionnement de 892 342 € en 2020 contre 817 006 € en 2019, soit +75 000 €.

Hervé CLERC répond que le gain est de 8000 €/an et que la variation des bases d'imposition devrait être favorable encore cette année mais les chiffres ne sont pas connus à ce jour.

Pour Nicolas BUISSON, les taux de FB de Mézériat (15,42 %) se rapproche bien de la moyenne du taux (15,41 %). Hervé CLERC lui répond qu'il faut se référer à la moyenne des communes de même strate (soit entre 2 000 et 3 500 habitants), soit 17,63 %.

Nicolas BUISSON considère tout de même que cette augmentation de taux n'est pas la bienvenue dans le contexte de crise actuelle, et surtout que le gain que la commune en retirera, n'est pas significatif.

Hervé CLERC explique que la commune investit et qu'il est nécessaire de trouver des financements pour réaliser ces investissements. En outre, en augmentant les taux de TFNB et TFB, ce n'est pas la population entière de Mézériat qui sera impactée mais uniquement les propriétaires. Et cela pourrait être la seule augmentation d'impôts du mandat.

Leslie VOLATIER a bien conscience que la construction d'un groupe scolaire attirera sur le territoire communal, de nouvelles familles, mais avant de s'installer, ces familles se renseignent aussi sur les taux d'imposition et qu'il faut conserver une certaine attractivité. Le Maire lui répond que les familles regardent également les services publics que la commune est en mesure de proposer à ses habitants.

Pour Jacques PONTIUS, il convient d'avoir une vision globale et à long terme de la commune. Construire un nouveau groupe scolaire sur son territoire permettra de le « booster » et d'être dans l'air du temps.

Christelle COEURET considère, pour sa part, que l'augmentation proposée de 2 % est raisonnable, du moment que l'on n'augmente pas tous les ans. Hervé CLERC lui rappelle que la dernière augmentation date de 2018.

M. le Maire décide de clore le débat et propose à l'assemblée délibérante, de passer au vote des taux d'imposition pour l'année 2021.

Contre : 3 (Nicolas BUISSON, Thierry DESMARIS et Leslie VOLATIER),
Abstention : 1 (Cécile GUILLERMIN)

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de voter les taux d'imposition comme suit :

- ✓ Taxe Foncier Bâti : 15,72 %
- ✓ Taxe Foncière Non Bâti : 36,98 %

////////////////////

6) Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique que compte tenu du contexte sanitaire actuel, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé, pour la seconde année, de ne pas organiser de repas à l'attention des personnes de 70 ans et plus de la commune. En lieu et place, des colis seront remis aux personnes concernées. Le montant de cette dépense est estimé à 4 000,00 € TTC.

Pour y faire face et pouvoir régler les factures auprès des fournisseurs, il est nécessaire que la Commune attribue au préalable, une subvention de 2 500,00 € au CCAS.

Le Conseil Municipal doit donc décider d'attribuer ou non une subvention au CCAS d'un montant de 2 500,00 €.

Nathalie ROBIN apporte quelques précisions chiffrées. Le coût d'un colis est d'environ 18,91 € par personne. Le Syndicat d'Initiative de Mézériat participerait à hauteur de 850,00 €. Il reste donc à financer par le CCAS, la somme de 4 066,00 €, en partant sur une base de 260 colis à distribuer. Après sondage, 254 réponses positives ont été reçues à ce jour.

Hervé CLERC indique que le budget 2020 du CCAS dégage un excédent de 2 090,00 €. Il manque donc environ 2 000,00 €. Le premier Adjoint propose donc à l'assemblée délibérante, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 500,00 € au CCAS, pour permettre d'assurer le fonctionnement de l'établissement public pour 2021.

Thierry DESMARIS demande si cette subvention communale est versée en sus ou non de la subvention annuelle de fonctionnement décidée lors du vote du budget communal. Hervé CLERC lui répond qu'il s'agit bien de la subvention de fonctionnement annuelle, et non d'une subvention exceptionnelle soumise à la loi du 12 avril 2000.

Hélène ROUDEIX précise que puisque le traditionnel repas n'a pas eu lieu, repas auquel participe financièrement la Croix Rouge, il reste pour les colis, un manque à combler, qui le sera par la commune.

M. le Maire invite les membres de l'assemblée délibérante, à se prononcer :

Abstentions : 2 (Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 2 500,00 € au CCAS.

////////////////////

7) Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique que l'agent en charge de la gestion de la pause méridienne à l'école et de l'entretien de l'école élémentaire, va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2021. Son poste deviendra ainsi vacant.

Concurremment, une réflexion globale est engagée sur l'organisation de la pause méridienne avec le futur groupe scolaire.

Afin de se laisser le temps de la réflexion tout en permettant la continuité du service, le Bureau Municipal propose de créer un poste d'agent technique contractuel à compter du 1^{er} avril 2021 et ce, pendant une durée de 18 mois. Le poste de l'agent en retraite restera bien entendu vacant. Le recours à un agent contractuel permettra davantage de souplesse pour répondre aux futurs besoins de la collectivité avec le futur groupe scolaire.

Le Conseil Municipal doit donc décider de créer ou non, un poste d'agent technique pour accroissement temporaire d'activité.

L'agent pourra être recruté sur le grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon pour une durée hebdomadaire de 21h00.

Josiane MUZY insiste sur le fait que l'emploi permanent restera vacant. Le recours à un agent contractuel permettra de réfléchir sur l'organisation avec le nouveau groupe scolaire et des attentes du poste. En effet, une modification du temps de travail d'un agent statutaire (diminution ou augmentation du temps de travail) ne peut se faire qu'avec l'aval de l'agent, ce qui n'est pas le cas pour un agent contractuel. Cette souplesse permettra donc de définir avec précision les besoins en personnel (entretien, pause méridienne) avec le nouveau groupe scolaire. Au terme de ces 18 mois, en fonction des besoins réellement définis, un agent statutaire sera recruté comme la loi du 26 janvier 1984 l'exige, pour pallier la vacance du poste.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} avril 2021, pour une durée de 18 mois suivant les critères énoncés ci-dessus.

////////////////////

8) Création de deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique qu'afin de suppléer les agents communaux (arrosage) et assurer le remplacement des agents en congé, le Bureau Municipal propose la création de 2 emplois saisonniers pendant les vacances d'été. Ces postes seraient ouverts aux jeunes à partir de 16 ans et ce pour une durée hebdomadaire de service de 35h00. Les agents seraient recrutés en filière technique, au premier échelon du grade d'adjoint technique. Des missions de secrétariat (photocopies, mise à jour de tableaux, etc.) pourraient leur être confiées en fonction des besoins.

Un premier emploi serait à pourvoir du lundi 05 juillet au vendredi 30 juillet 2021, le second du lundi 02 au 29 août 2021.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer ces deux emplois saisonniers suivant les critères énoncés ci-dessus. Le recrutement relèvera de la compétence du Maire.

9) Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
04/02/2021	COT	SYNDICAT VEYLE VIVANTE	Signature d'une Convention d'Occupation Temporaire d'un an pour mise à disposition des locaux de la gare	1 244,00 € / mois
09/02/2021	marché	HYPHER BURO	Achat de mobilier pour le cabinet médical	1 071,85 €
15/02/2021	marché	AIN MEDICAL	Fourniture de produits pharmaceutiques pour le cabinet médical	1 407,97 €

Le Conseil Municipal prend acte de ses délégations.

10) Commissions communales

Les comptes rendus de commissions ayant été transmis préalablement, chaque Vice-Président fait le point brièvement sur le travail de sa commission.

■ Commission Urbanisme

Joël MONIER, troisième Adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme, revient tout d'abord sur la réunion du jeudi 25 février 2021. Les membres de la commission se sont attelés aux modifications des zones à urbaniser dans le prochain PLU intercommunal (PLUi), en vue de la réunion du mardi 02 mars à la Communauté de Communes de la Veyle (CCV).

Parallèlement, le vendredi 19 février 2021, la Commission Développement Durable s'est également réunie pour procéder au recensement des haies pour le futur PLUi.

Cette réunion du 02 mars a donc permis d'étudier les propositions de périmètres d'urbanisation. Il convient toutefois de ne pas saturer la lagune des Covettes. La zone économique proposée a été revue car les surfaces étaient mal dimensionnées. Le cabinet d'urbanistes en charge du PLUi a expliqué les nouvelles dispositions concernant les extensions de certaines zones. Enfin, la réunion a été consacrée à la prise de connaissance des courriers des administrés concernant la modification de classement de leurs parcelles.

Un COPIL (COmité de PILotage) s'est mis en place pour poursuivre ce travail d'élaboration du PLUi, la prochaine réunion aura lieu le jeudi 11 mars 2021 à 13h30 à Vonnas.

Leslie VOLATIER demande pour combien d'utilisateurs du réseau est dimensionnée la lagune des Covettes. Joël MONIER lui répond pour 800 habitants à confirmer.

■ Commission Sécurité

Josiane MUZY, deuxième Adjointe en charge de la sécurité et des affaires scolaires, fait le point sur les dossiers actuellement en cours.

Lors de la réunion du mercredi 03 février dernier, les membres de la commission se sont attelés à la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Une prochaine réunion est prévue le mardi 16 mars 2021 à 14h00.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY poursuit et rend compte du travail mené par les membres de la commission.

La Vice-Présidente fait tout d'abord, le point sur l'organisation de la pause méridienne, un agent a été recruté jusqu'au 31 mars, pour remplacer l'agent en congé, qui fera prochainement valoir son droit à la retraite.

S'agissant de la crise sanitaire, la situation est compliquée à gérer, des remplacements sont régulièrement à assurer car les agents sont momentanément arrêtés car « cas contacts ».

Autre sujet, le Plan de relance numérique. Un second plan a été lancé. Josiane MUZY doit rencontrer prochainement un informaticien pour évaluer les besoins. L'appel à projets doit être rendu pour le 31 mars prochain.

■ Commission Communication

Josiane MUZY termine en faisant le point sur le travail de la commission.

La réunion de conception du bulletin, initialement prévue le lundi 22 mars, est reportée au mercredi 31 mars à 20h00.

Leslie VOLATIER demande les tarifs de mise en page et d'impression du bulletin. La deuxième Adjointe lui répond que le tarif est de 1 550,00 € HT par numéro, sans rabat, ni couverture.

Josiane MUZY indique que la date limite pour remettre les projets d'articles est fixée au 21 juin, elle invite les membres de la commission à envoyer leurs remarques ou corrections sur les projets d'articles à tous les membres, et non pas uniquement au rédacteur.

S'agissant du site internet, sa refonte avance et sera prochainement mis en ligne, des formations sont programmées à l'attention des élus.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, rend compte de la consultation que la commune a lancée pour l'achat de nouvelles illuminations. Un devis a été demandé pour les 5 traversées de rues principales. Une négociation est en cours.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le lundi 15 mars 2021 à 20h00 avec pour ordre du jour la préparation de la réception des nouveaux habitants organisée le samedi 20 mars et l'organisation de la matinée de nettoyage de la commune.

■ Commission Santé publique

Philippe CHAMBOUVET, Conseiller délégué à la santé publique, fait part de l'installation du nouveau médecin à Mézériat, le Docteur PANNETIER. Le Conseil de l'Ordre a été avisé de son arrivée et suit le dossier. La CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) a également donné son aval.

La Commune a fait paraître un article d'information, le Conseil d'Ordre interdisant toute publicité en faveur des professionnels de santé.

L'ouverture du cabinet s'est donc faite officiellement ce jour, le matériel ayant été commandé et livré préalablement.

L'arrivée d'une ostéopathe se prépare également, les derniers travaux de son cabinet situé dans la Grande Rue (en lieu et place du magasin BREVET) se terminent. Son installation est prévue autour du 15 mars.

■ Planning des prochaines réunions

Mercredi 10 mars 2021 – 18h30	Commission Travaux (groupe scolaire)
Lundi 15 mars 2021 – 20h00	Commission Animation
Jeudi 18 mars 2021 – 18h00	Commission Urbanisme
Vendredi 19 mars 2021 – 19h00	Commission Développement Durable
Mercredi 31 mars 2021 – 20h00	Commission Communication
Jeudi 1 ^{er} avril 2021 – 18h00	Commission Urbanisme
Jeudi 1 ^{er} avril 2021 – 20h00	Commission Travaux
Mercredi 07 avril 2021 – 18h00	Commission Finances
Lundi 12 avril 2021 – 20h00	Conseil Municipal

////////////////////

11) Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire rappelle que la dernière séance de conseil communautaire s'est tenue le lundi 22 février 2021 à Mézériat. Les conseillers municipaux ayant été invités et ayant assisté à la séance, il ne revient pas sur les sujets qui y ont été abordés et propose de répondre aux questions éventuelles des conseillers municipaux.

■ Commission Transition écologique et mobilités

Jacques PONTIUS rend compte du déroulement de la réunion en date du mercredi 24 février dernier, réunion consacrée au développement de la voie Veyle, chemins itinérants sur le territoire communautaire. Sébastien SCHAUVING et Olivier PERRIN ont tout d'abord présenté la société ALKHOS, spécialisé dans l'étude et le conseil en ingénierie touristique auprès des collectivités locales.

Une étude de faisabilité est en cours, l'idée serait de développer 30 km de pistes cyclables entre Mézériat et Cormoranche-sur-Saône, le long de la Veyle et plus spécifiquement pour Mézériat, un cheminement doux entre le centre du village et le site de Bassol, projet communal qui serait prolongé par une voie en direction de Bèzemèze et Vonnas.

Différentes hypothèses de développement sont ainsi à l'étude, y compris la continuité vers Polliat. Le projet concret devrait être présenté début juin.

■ Commission Aménagement du territoire et développement économique

La dernière réunion de cette commission s'est tenue le lundi 22 février dernier. Création d'un site internet « acheterenVeyle » permettant de soutenir les producteurs locaux. Il s'agira d'une plateforme qui mettra en relation petits commerçants du territoire communautaire et acheteurs. Peu de commerçants de Mézériat étaient présents à cette réunion. L'hébergement est gratuit pour les commerçants, 1,5 % du montant de la vente seront facturés pour frais administratifs.

Le projet est lancé et des formations sont proposées aux commerçants intéressés pour mettre en ligne leur boutique. Une assistance des agents de l'office de tourisme a été mise en place pour aider à la mise en ligne des boutiques.

////////////////////

12) Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS, rend compte des différents points abordés lors du dernier Conseil d'administration en date du 17 février 2021 :

- ✓ L'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité pour la résidence autonomie « les Orchidées » avec le Syndicat d'énergie en qualité de mandataire,
- ✓ La validation et la préparation des colis pour les personnes de 70 ans et plus, le samedi 20 mars,
- ✓ La modification des permanences des assistantes sociales. Par mesure de sécurité et pour un aspect plus pratique, celles-ci auront lieu en mairie, et ce à compter du 16 mars prochain, et non plus à la maison des associations. Les représentants des associations ont été avisés par Christelle COLIN de l'occupation de cette salle à la mairie afin d'éviter de déranger les agents du département pour des photocopies pendant leurs rendez-vous. Pour les mêmes raisons, les boîtes aux lettres destinées aux courriers des associations seront désormais installées dans le hall de la mairie, vers l'ascenseur.
- ✓ La programmation de différentes rencontres : une réunion est envisagée pour présenter l'organisation et les missions des services départementaux de la solidarité et établir un diagnostic de notre territoire avec les assistantes sociales.
Une réunion en visioconférence le 29 mars 2021 sera consacrée à la présentation d'un dispositif de premier accueil social inconditionnel (aide à l'accueil et à l'orientation des usagers),
- ✓ Le bilan de l'aide au transport des personnes de 70 ans et plus en lien avec la CCV. Globalement, le dispositif est peu utilisé sur le territoire. Aussi, il convient de faire le point sur le fonctionnement actuel et d'engager une réflexion en comparant le fonctionnement et les pratiques des 18 communes ou CCAS de la Communauté de communes et en étudiant les autres dispositifs qui existent sur le département de l'Ain.
- ✓ Les dernières nouvelles de la résidence autonomie « Les Orchidées ».
La 1^{ère} vaccination des résidents a été effectuée ; la 2^{ème} injection sera réalisée dans 3 ou 4 semaines.
Une animation a été réalisée par des jeunes de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Pont de Veyle.
Une convention sera prochainement signée avec l'association « Siel Bleu » portant sur la mise en place d'exercices d'activité physique adaptée en adéquation avec les besoins et les capacités des personnes.
Une entreprise en charge des espaces verts, mandatée par le propriétaire DYNACITE, va procéder à une ultime intervention sur le site. Ensuite, l'entretien des espaces verts reviendra à la charge des agents communaux. Une convention devra être signée entre le CCAS (établissement public) et la commune (collectivité territoriale) prévoyant la mise à disposition du personnel.

■ Comité syndical du SMIDOM Veyle Saône

Guy DUPUIT, Vice-Président du SMIDOM, rend compte du déroulement du dernier comité en date du vendredi 05 février dernier.

Plusieurs points sont à retenir :

- ✓ Programme d'investissement à venir sur la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle ;
- ✓ Ouverture le dimanche matin de la déchèterie de Vonnas car celle de Saint Jean est saturée ;

- ✓ Collecte des ordures ménagères : prévision de tonnages en hausse (passage de 4 610 t de déchets en 2019 à 4 900 en 2020, situation identique pour la collecte sélective) ;
- ✓ Gratuité des changements de bacs pour les usagers de l'ex-Communauté de Communes des Bords de Veyle (CCBV).

■ Assemblée générale du Comité de Fleurissement

Josiane MUZY a assisté à l'assemblée générale du mardi 02 mars dernier et en présente le compte rendu.

Marie-Claude MAITRE, Présidente, a ouvert la séance en annonçant que l'année 2020 a été compliquée compte tenu du contexte sanitaire mais qu'un bon travail d'embellissement de la commune a pu être réalisé. Elle en profite pour remercier les bénévoles de leur investissement.

La période des plantations arrive à grands pas et commence à s'organiser. Le choix du site de la Féole a été proposé pour l'installation des serres en lieu et place du site de la résidence des Frachets, propriété de DYNACITE.

L'association sollicite le prêt d'un véhicule pour fin avril-début mai et l'aide des conseillers municipaux pour aider aux plantations. Un arbuste à l'entrée de la mairie sera remplacé. Une barque est recherchée pour servir de massif à l'entrée du pont de la Veyle. Stéphanie BOULLY suggère de publier une annonce sur « Panneau Pocket ».

Au niveau financier, un déficit de 2 715,33 € a été enregistré pour l'année 2020, déficit qui s'explique notamment par un investissement conséquent dans la conception des massifs, l'achat de rosiers et le changement de portes des serres.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 22h10.

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 12 avril 2021 à 20h00.